

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 4 mars 2026 à 19 h 00, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, madame la conseillère Diane Bélair, monsieur le conseiller Stéphane Goulet, madame la conseillère Julie Léveillé, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :
monsieur le conseiller Francis Léger.

Monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026 À 19 H 00

**OUVERTURE DE LA SESSION
PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2026
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
 - 4.1** États financiers se terminant le 28 février 2026
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
 - 7.1** Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
 - 7.2** Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
 - 7.3** Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

8. Affaires diverses

- 8.1 Avis de motion - Règlement numéro RU.12.2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
- 8.2 Adoption du projet de règlement numéro RU.12.2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
- 8.3 Adoption du Règlement numéro 2026-01 modifiant le Règlement numéro 2018-02 relatif au traitement des élus municipaux
- 8.4 Adoption du Règlement numéro 2026-02 concernant un règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 1 009 831 \$ pour des travaux de réfection de la Montée de l'Église dans le cadre du volet Redressement-Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale 2026-2027
- 8.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2026-03 modifiant le Règlement numéro 2015-05 concernant la construction des chemins publics ou privés
- 8.6 Avis de motion - Règlement numéro 2026-05 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s
- 8.7 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 2026-05 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s
- 8.8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2026-06 décrétant des dépenses et un emprunt de 788 341 \$ pour l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe-citerne
- 8.9 Demande de dérogation mineure : DM-2026-05 visant la construction d'une habitation sur le lot 6 477 251 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Becs-Scie Ouest
- 8.10 Demande de dérogation mineure : DM-2026-06 visant la construction d'une habitation sur le lot 6 540 676 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du Solstice
- 8.11 Dossier PIIA-2025-33: Projet de lotissement sur le lot 5 662 607 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du Lac-Robert
- 8.12 Dossier PIIA-2026-04: Construction d'une habitation sur le lot 6 477 251 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Becs-Scie Ouest
- 8.13 Dossier PIIA-2026-05: Construction d'une habitation sur le lot 6 540 676 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du Solstice
- 8.14 Dossier PIIA-2026-06: Modification au projet de construction d'une habitation sur le lot 3 207 641 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Versants
- 8.15 Remboursement de garantie financière: Dossier PIIA-2025-15
- 8.16 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels: Les habitations coloniales inc.
- 8.17 Adjudication de contrat - Fourniture de pierre concassée pour les chemins municipaux en 2026 (G202601-04)
- 8.18 Adjudication de contrat - Transport de pierre concassée pour les chemins municipaux en 2026 (G202601-05)
- 8.19 Adjudication de contrat - Services professionnels en architecture en vue de la construction d'une nouvelle caserne d'incendie
- 8.20 Adjudication de contrat - Acquisition d'un camion incendie de type pompe-citerne
- 8.21 Prolongation de contrat - Déneigement et épandage d'abrasifs sur les chemins publics (TP202407-10)
- 8.22 Acceptation finale des travaux d'installation de pierre concassée et d'asphaltage sur plusieurs chemins

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

- municipaux
- 8.23 Autorisation de paiement des factures de Plomberie Danny Potvin
- 8.24 Autorisation de signature d'un bail de location avec Conservation de la Nature Canada
- 8.25 Travaux décrétés pour plusieurs chemins municipaux
- 8.26 Intention d'établir des sous-catégories d'immeubles dans les catégories des immeubles non résidentiels et par secteurs
- 8.27 Rapport 2025 du Service de sécurité incendie
- 8.28 Renouvellement du mandat de deux membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 8.29 Embauche au poste de pompier à temps partiel
- 8.30 Fin de la période de probation de monsieur Daniel Maurice
- 8.31 Proclamation de la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2026
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2026

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2026 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2026.

ADOPTÉE.

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de février 2026.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de février 2026 totalisant **258 171,13 \$**, et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois de février 2026.

ADOPTÉE.

Montants de + de 10 000\$:

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

Équipe Laurence : 12 877,20 \$ = Ingénierie pour la réfection de la Montée de l'Église
David Riddell Excavation/Transport : 181 317,76 \$ = Deux versements pour déneigement
Canton de Gore : 16 597,57 \$ = Facture 2025 pour l'Écocentre

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 28 février 2026

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 28 février 2026.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de février 2026 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Finances et administration (monsieur le conseiller Stéphane Goulet) :

Le projet de Code d'éthique et de déontologie que nous présentons aujourd'hui vise à réaffirmer notre engagement collectif envers l'intégrité, la transparence et le respect qui doivent guider chacune de nos décisions. Ce code constitue un cadre essentiel pour assurer la confiance des citoyens envers leur conseil municipal, en balisant clairement nos responsabilités et nos devoirs. Au-delà des exigences légales, nous avons choisi d'aller plus loin en nous engageant à déclarer tout montant ou avantage reçu, et ce, sans égard au seuil minimal prévu par la loi. Il s'agit d'un geste concret qui témoigne de notre volonté d'agir avec une transparence totale et d'assurer une gouvernance rigoureuse, équitable et exemplaire au service de notre communauté.

The Code of Ethics and Professional Conduct that we are presenting today aims to reaffirm our collective commitment to integrity, transparency, and respect in all of our decisions. This Code provides an essential framework to maintain public trust in the municipal council by clearly defining our responsibilities and expected standards of conduct. Beyond the legal requirements, we have chosen to go further by committing to declare any amount or benefit received, regardless of the minimum threshold established by law. This concrete step reflects our determination to act with full transparency and to ensure rigorous, fair, and exemplary governance in service of our community.

Loisirs, culture et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillé) :

Le comité MADA, responsable de la Politique familiale et des aînés, prépare actuellement les prochaines vagues de consultations publiques. Restez à l'affût des communications officielles (infolettre, Info Mille-Isles et réseaux sociaux). Votre participation est essentielle afin de s'assurer que le plan d'action qui sera élaboré reflète bien les

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

attentes et les besoins de la communauté.

Travaux publics et infrastructures (madame la conseillère Dawn Charles) :

Nous avons réussi à maintenir la patinoire ouverte et en excellent état tout au long de la semaine de relâche, ce qui constitue un véritable tour de force compte tenu de la météo de samedi dernier. Cela a été possible grâce à une équipe dévouée, engagée à offrir des installations de loisirs de grande qualité.

Un point est également inscrit à l'ordre du jour de ce soir afin de prolonger le contrat de déneigement avec David Riddell Excavation/Transport. Nous reconnaissons la grande qualité du service et tenons à souligner notre entière satisfaction.

We managed to keep the skating rink open and in great condition throughout Spring Break, which is quite a feat given last Saturday's weather. This was made possible by a dedicated team committed to providing high-quality recreational facilities.

An item is also on tonight's agenda to extend the snow removal contract with David Riddell Excavation/Transport. We recognize the high quality of the service and would like to express our full satisfaction.

Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

s.o.

Urbanisme et développement du territoire (madame la conseillère Diane Bélair)

Le dépôt d'un projet de règlement encadrant la construction des chemins publics et privés figure à l'ordre du jour de la séance de ce soir. Ce règlement vise à rehausser de façon significative la qualité des infrastructures réalisées par les promoteurs. Il s'agit d'un pas important en faveur de la sécurité des usagers, de la qualité des projets et de la viabilité financière des projets immobiliers sur le territoire.

Environnement et développement durable (monsieur le conseiller Yvon Arnold) :

s.o.

Maire :

Bonsoir à toutes et à tous,

Je souhaite prendre quelques minutes pour vous informer de plusieurs dossiers importants qui auront un impact direct sur notre municipalité au cours des prochains mois, notamment en ce qui concerne la fiscalité municipale, la modernisation de certains outils de taxation et l'amélioration de nos infrastructures de sécurité incendie.

Tout d'abord, il est important de rappeler que l'année 2026 sera la dernière année du rôle d'évaluation foncière actuellement en vigueur. Un nouveau rôle entrera ensuite en application. Ce processus est normal et prévu par la loi : les rôles d'évaluation sont révisés périodiquement afin de refléter l'évolution réelle du marché immobilier.

Nos voisins du sud, le Canton de Gore, sont toujours un an en avance sur nous dans ce processus, et les premiers échos que nous

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

entendons de leur côté donnent déjà une indication de ce qui pourrait nous attendre.

À l'heure actuelle, le facteur comparatif est d'environ 1,23. Concrètement, cela signifie que les valeurs inscrites au rôle sont présentement, en moyenne, environ 23 % sous la valeur réelle du marché. On peut donc s'attendre à une augmentation moyenne des valeurs foncières d'environ 23 % lors du prochain rôle, et possiblement davantage — certains scénarios évoquent des hausses pouvant atteindre près de 31 % à partir de 2027.

Il est toutefois essentiel de bien comprendre un principe fondamental : une hausse des valeurs au rôle d'évaluation ne signifie pas automatiquement une hausse équivalente du compte de taxes.

Le rôle d'évaluation sert avant tout à déterminer comment la charge fiscale est répartie entre les différentes propriétés, et non à déterminer directement le montant total des taxes perçues par la municipalité.

Lors du dernier rôle d'évaluation, la hausse moyenne des valeurs foncières avait été de 68 %. L'enjeu principal à l'époque avait surtout été la disparité importante entre les différents secteurs d'évaluation de la municipalité, avec des hausses très irrégulières. La plupart des secteurs avaient connu des augmentations variantes entre 50 % et 90 %.

Pour atténuer l'impact global, le conseil municipal avait alors réduit le taux de taxation d'environ 40 %. L'intention demeure la même pour le prochain rôle : ajuster le taux de taxation afin de limiter l'impact global sur les comptes de taxes des citoyens.

Cela dit, il faut être transparent. Même avec une baisse du taux de taxation, les propriétés dont la valeur augmente au-delà de la moyenne municipale peuvent voir leur compte de taxes augmenter, alors que celles dont l'augmentation est sous la moyenne peuvent voir leur compte diminuer.

Il n'existe pas de solution parfaite. C'est un exercice d'équilibre qui revient tous les trois ans, et nous mettrons en place le maximum de mesures possibles afin d'en atténuer les impacts pour les citoyens, comme nous l'avons fait dans le passé.

Dans ce contexte, une résolution sera présentée ce soir afin de signifier à la MRC notre intention de mettre en place deux nouveaux outils de taxation : des secteurs de taxation pour les chemins privés ainsi qu'une nouvelle classe de taxation pour les résidences de tourisme.

Concernant les chemins privés, l'objectif est d'améliorer l'équité fiscale entre les contribuables.

Actuellement, les citoyens qui résident sur des chemins privés doivent assumer eux-mêmes l'entretien de ces routes, alors que l'entretien des routes publiques est financé collectivement par l'ensemble des contribuables. La création de secteurs de taxation permettrait donc de mieux refléter la réalité des services reçus.

Dans ce même esprit, cette démarche signifiera également la fin de la Politique d'aide aux chemins privés.

Pourquoi ce changement?

D'abord parce que, dans les faits, peu de citoyens sur chemins privés

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

avaient réellement la chance de bénéficier du programme. Ensuite, parce que cette approche permet aussi de mettre fin à une question récurrente sur la légalité des aides financières aux chemins privés, question qui a d'ailleurs été soulevée à nouveau à Saint-Sauveur l'an dernier.

Afin d'établir le pourcentage de diminution applicable aux propriétés situées sur des chemins privés, un calcul sera effectué pour déterminer la part du budget municipal directement associée à l'entretien des routes locales publiques.

Il est important de préciser que certaines routes — comme Tamaracouta ou Cambria — sont des routes collectrices utilisées par l'ensemble des citoyens. Leur entretien doit donc demeurer à la charge de la collectivité.

Le deuxième outil concerne la création d'une classe de taxation distincte pour les résidences de tourisme.

L'objectif est d'établir un taux de taxation plus représentatif des services municipaux réellement sollicités par ce type d'activité.

Sur le terrain, on observe que ces opérations peuvent générer différentes pressions supplémentaires sur les services municipaux : nuisances, circulation accrue, interventions et prévention en sécurité incendie, services policiers, et parfois la mise en place de procédures administratives plus complexes pour encadrer ces activités commerciales.

L'objectif n'est pas de pénaliser cette activité, mais plutôt de s'assurer que la structure de taxation reflète plus équitablement l'utilisation des services municipaux.

Dans un autre ordre d'idée, deux projets majeurs franchissent également une étape charnière ce soir : l'octroi d'un contrat pour l'achat d'un camion-citerne neuf ainsi que l'octroi d'un mandat d'accompagnement en architecture pour les premières étapes menant à la construction de la future caserne de pompiers.

Dans le cas du camion-citerne, nous sommes chanceux : il s'agit d'un véhicule démonstrateur, ce qui permettra une prise de possession rapide dès l'été 2026. Dans le contexte actuel, où les délais de fabrication pour ce type d'équipement spécialisé peuvent parfois atteindre plusieurs années, cette opportunité représente un avantage important pour la municipalité.

À l'arrivée du nouveau camion, l'actuel camion-citerne sera mis en vente par enchères publiques. Cette démarche permettra de récupérer une partie de la valeur du véhicule actuel tout en assurant le renouvellement de notre flotte d'équipements d'intervention.

Quant au mandat d'architecture, il vise à développer le concept et à réaliser une étude de faisabilité pour la future caserne projetée au 400, chemin de Mille-Isles.

Il s'agit d'une étape essentielle. Elle permettra d'évaluer précisément les besoins opérationnels, d'établir les coûts du projet et de préparer les prochaines étapes.

Elle nous permettra également de déposer des demandes d'aide financière auprès des différents programmes gouvernementaux et de bâtir un montage financier solide, de façon à limiter l'impact sur la santé financière de la municipalité et sur les contribuables.

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ÎLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

En résumé, un nouveau rôle d'évaluation foncière s'en vient et nous souhaitons profiter de cette transition pour moderniser certains de nos outils de taxation tout en continuant d'améliorer nos infrastructures municipales.

L'objectif demeure le même : assurer une fiscalité plus équitable, maintenir des services de qualité et gérer les finances publiques de manière responsable pour l'ensemble de notre communauté.

La question des camps de jour suscite beaucoup de frustration, et nous comprenons pleinement la déception et les préoccupations causées par l'absence, cet été, d'un camp de jour public à Mille-Îles, ou d'une entente avec des municipalités voisines.

La réalité, c'est qu'en 2025, plusieurs villes avoisinantes ont choisi de limiter l'accès à leur camp de jour aux municipalités ayant une entente formelle avec elles. Cette décision s'explique notamment par la hausse des coûts liés à l'accompagnement particulier de certains enfants, ainsi que par les frais importants de gestion et d'encadrement que cela implique.

Après analyse, le conseil municipal n'a pas été en mesure de conclure une entente permettant d'offrir un camp de jour municipal cette année. La principale difficulté concerne les coûts et l'organisation nécessaires pour répondre adéquatement, de façon sécuritaire et équitable, aux besoins d'enfants nécessitant un accompagnement particulier. À titre d'exemple, les estimations reçues pour Mille-Îles s'élevaient à environ 50 000\$ afin de permettre à seulement cinq enfants de participer avec le soutien requis. Pour une petite municipalité, un tel montant dépasse notre capacité financière et ne permet pas d'assurer un service stable, sans compromettre d'autres responsabilités municipales.

La situation de Mille-Îles est aussi particulière en raison du découpage scolaire. Nos enfants sont répartis entre plusieurs secteurs: Lachute, Saint-Sauveur, Sainte-Agathe-des-Monts et Saint-Jérôme. S'ajoutent les élèves relevant du Centre de services scolaire anglophone Sir Wilfrid Laurier, qui se dirigent notamment vers Sainte-Adèle, Morin-Heights ou Lachute. Au total, cela représente environ 209 élèves répartis dans 24 écoles, ce qui complique davantage la planification d'un service unique et la conclusion d'ententes uniformes.

Je tiens à le préciser: cette décision ne remet aucunement en question l'importance de l'inclusion, ni la légitimité des besoins des enfants et des familles. Au contraire, elle met en lumière une réalité: l'accompagnement spécialisé exige des ressources professionnelles et un financement spécifique, qui relèvent généralement des réseaux de l'éducation et de la santé.

Dans ce contexte, pour plusieurs familles de Mille-Îles, l'option la plus réaliste en 2026 pourrait malheureusement être le recours à des camps privés, souvent plus dispendieux. Nous convenons qu'il s'agit d'une situation regrettable. Nous croyons aussi que l'absence de soutien suffisant du gouvernement provincial contribue à la situation actuelle: des municipalités qui offrent des camps de jour se replient sur leur population, et les camps privés deviennent, dans certains cas, la seule alternative.

Enfin, à la suite de la transaction récente à Tamaracouta, nous espérons qu'un camp de jour puisse éventuellement reprendre place sur la propriété. Toutefois, rien n'est confirmé à ce stade. Il appartiendra au nouveau propriétaire de déterminer l'avenir du site.

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

Nous lui avons néanmoins clairement signifié l'intérêt de la municipalité à participer aux discussions et à explorer, avec lui, les possibilités au bénéfice des familles.

Nous allons relancer la FQM à ce sujet aussi, puisque la problématique est nationale, et comme nous l'avons mentionné, le financement devrait venir du ministère de la famille ou ministère de la santé. À suivre.

Merci à toutes et à tous.

Good evening everyone,

I would like to take a few moments to inform you about several important matters that will have a direct impact on our municipality in the coming months, particularly regarding municipal taxation, the modernization of certain taxation tools, and improvements to our fire protection infrastructure.

First, it is important to remember that 2026 will be the final year of the current property assessment roll. A new roll will then come into effect. This is a normal process required by law, as assessment rolls are periodically updated to reflect the real evolution of the real estate market.

Our neighbours to the south, the Township of Gore, are always one year ahead of us in this process, and the feedback we are beginning to hear from their side already provides some indication of what we might expect.

At the moment, the comparative factor is approximately 1.23. In practical terms, this means that the values currently listed on the roll are, on average, about 23% below actual market value. As a result, we may expect an average increase in property values of roughly 23% in the next roll, and possibly more — some projections suggest increases that could reach close to 31% by 2027.

However, it is essential to understand one fundamental principle: an increase in property values on the assessment roll does not automatically mean an equivalent increase in property taxes.

The assessment roll primarily determines how the tax burden is distributed among properties; it does not determine the total amount of taxes collected by the municipality.

During the last assessment roll update, the average increase in property values was approximately 68%. At that time, the main challenge was the significant disparity between different sectors of the municipality, with some areas experiencing increases ranging between 50% and 90%.

To mitigate the overall impact, the municipal council reduced the tax rate by approximately 40%. The intention for the next roll remains the same: adjusting the tax rate in order to limit the overall impact on citizens' tax bills.

That being said, transparency is important. Even with a reduction in the tax rate, properties whose values increase above the municipal average may see their tax bill rise, while those whose values increase below the average may see their tax bill decrease.

There is no perfect solution. This balancing exercise occurs every three years, and we will put in place as many measures as possible to mitigate the impacts on residents, as we have done in the past.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

In this context, a resolution will be presented this evening to inform the MRC of our intention to introduce two new taxation tools: taxation sectors for private roads and a new taxation category for tourist residences.

With respect to private roads, the objective is to improve fiscal fairness among taxpayers.

Currently, residents who live on private roads must assume the cost of maintaining those roads themselves, while the maintenance of public roads is financed collectively by all taxpayers. The creation of taxation sectors would therefore allow us to better reflect the reality of the services received.

In the same spirit, this change will also mean the end of the Private Roads Assistance Policy.

Why make this change?

First, because in practice very few residents on private roads actually had the opportunity to benefit from the program. Second, this approach also resolves an ongoing question regarding the legality of providing financial assistance for private roads, an issue that was raised again last year in Saint-Sauveur.

To determine the percentage reduction applicable to properties located on private roads, a calculation will be carried out to identify the portion of the municipal budget directly associated with the maintenance of local public roads.

It is important to note that certain roads — such as Tamaracouta and Cambria — are collector roads used by the entire population. Their maintenance must therefore remain a shared responsibility.

The second tool concerns the creation of a distinct taxation category for tourist residences.

The objective is to establish a tax rate that better reflects the municipal services actually required by this type of activity.

In practice, these operations can generate additional pressure on municipal services, including noise complaints, increased traffic, fire prevention and emergency response, police services, and sometimes more complex administrative procedures required to oversee these commercial activities.

The goal is not to penalize this activity, but rather to ensure that the taxation structure more fairly reflects the use of municipal services.

In another matter, two major projects are also reaching an important milestone this evening: the awarding of a contract for the purchase of a new tanker truck and the awarding of an architectural support mandate for the initial steps leading to the construction of the future fire station.

In the case of the tanker truck, we are fortunate that it is a demonstration vehicle, which will allow for rapid delivery as early as the summer of 2026. In the current context, where manufacturing delays for this type of specialized equipment can sometimes take several years, this opportunity represents a significant advantage for the municipality.

Once the new truck arrives, the current tanker truck will be sold through

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

a public auction. This will allow the municipality to recover part of the value of the existing vehicle while ensuring the renewal of our emergency response fleet.

As for the architectural mandate, its purpose is to develop the concept and carry out a feasibility study for the future fire station planned for 400, chemin de Mille-Isles.

This is an essential step. It will allow us to properly assess operational needs, establish project costs and prepare the next phases.

It will also allow us to submit applications for financial assistance through various government programs and to build a solid financial framework in order to limit the impact on the municipality's financial health and on taxpayers.

In summary, a new property assessment roll is coming, and we want to take advantage of this transition to modernize certain taxation tools while continuing to improve our municipal infrastructure.

Our objective remains the same: ensuring fair taxation, maintaining quality services, and managing public finances responsibly for the entire community.

The issue of day camps has generated considerable frustration, and we fully understand the disappointment and concerns caused by the absence this summer of a public day camp in Mille-Isles, or of an agreement with neighbouring municipalities.

The reality is that in 2025, several nearby municipalities chose to limit access to their day camps to municipalities that have a formal agreement with them. This decision is largely explained by the rising costs associated with providing specialized support for certain children, as well as the significant administrative and supervisory expenses that such services require.

After careful analysis, the municipal council was unable to conclude an agreement that would allow a municipal day camp to be offered this year. The main difficulty relates to the costs and organization required to adequately, safely, and fairly meet the needs of children who require specialized support. For example, estimates received for Mille-Isles were approximately \$50,000 to enable only five children to participate with the required support. For a small municipality, such an amount exceeds our financial capacity and would not allow us to ensure a stable service without compromising other municipal responsibilities.

The situation in Mille-Isles is also unique because of the school distribution. Our children are spread across several sectors: Lachute, Saint-Sauveur, Sainte-Agathe-des-Monts, and Saint-Jérôme. In addition, students from the English-language Sir Wilfrid Laurier School Board attend schools in places such as Sainte-Adèle, Morin-Heights, or Lachute. In total, this represents approximately 209 students attending 24 different schools, which further complicates the planning of a single service and the establishment of uniform agreements.

I want to be clear: this decision does not in any way call into question the importance of inclusion, nor the legitimacy of the needs of children and families. On the contrary, it highlights a reality: specialized support requires professional resources and specific funding, which generally fall under the responsibility of the education and health systems.

In this context, for many families in Mille-Isles, the most realistic option

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

in 2026 may unfortunately be to rely on private camps, which are often more expensive. We recognize that this is a regrettable situation. We also believe that the lack of sufficient support from the provincial government contributes to the current situation: municipalities that offer day camps tend to prioritize their own residents, and private camps become, in some cases, the only alternative.

Finally, following the recent transaction involving the Tamaracouta property, we hope that a day camp may eventually return to the site. However, nothing has been confirmed at this stage. It will be up to the new owner to determine the future of the property. Nevertheless, we have clearly expressed the municipality's interest in participating in discussions and in exploring, with the new owner, possibilities that could benefit families.

We will also raise this issue again with the FQM, as the problem is national in scope. As we have mentioned, the funding should come from the Ministry of Families or the Ministry of Health. To be continued.

Thank you all.

7. Dépôt de rapports

7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis pour le mois de janvier 2026.

7.2 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux relatif à la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de février 2026.

7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de janvier 2026.

8. Affaires diverses

8.1 Avis de motion - Règlement numéro RU.12.2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

_____ donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera adopté le *Règlement numéro RU.12.2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments*.

8.2 Adoption du projet de règlement numéro RU.12.2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

Considérant qu'un avis de motion est donné séance tenante ;

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent projet règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

Considérant que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le projet de règlement numéro RU.12.2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 1^{er} avril 2026 à compter de 18h30.

8.3 Adoption du Règlement numéro 2026-01 modifiant le Règlement numéro 2018-02 relatif au traitement des élus municipaux

Considérant l'avis de motion et le projet de règlement déposé à la séance ordinaire du 14 janvier 2026 par monsieur le conseiller Stéphane Goulet ;

Considérant que les exigences des articles 7 à 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001) sont rencontrées ;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

VOTE OBLIGATOIRE : Le règlement ne peut être adopté que si la voix du maire est comprise dans la majorité de voix favorables exprimées aux deux tiers des membres du conseil de la municipalité (LTEM, art. 2).

D'ADOPTER le *Règlement numéro 2026-01 modifiant le Règlement numéro 2018-02 relatif au traitement des élus municipaux*.

ADOPTÉE.

8.4 Adoption du Règlement numéro 2026-06 concernant un règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 1 009 831 \$ pour des travaux de réfection de la Montée de l'Église dans le cadre du volet Redressement-Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale 2026-2027

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 4 février 2026 ;

Considérant qu'une copie du règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

Considérant la confirmation d'aide financière reçue du ministère de Transports et de la Mobilité durable du Québec, datée du 22 décembre 2025 ;

Considérant que le présent règlement prévoit une dépense de 1 009 831 \$ payable sur une période de vingt (20) ans, par l'affectation annuelle, durant le terme de l'emprunt d'une portion des revenus généraux de la Municipalité ;

Considérant que l'article 1061 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'un règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation lorsque le règlement a pour objet la réalisation de travaux de voirie et que le remboursement de l'emprunt est assuré par les revenus généraux de la municipalité.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le *Règlement numéro 2026-06 concernant un règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 1 009 831 \$ pour des travaux de réfection de la Montée de l'Église dans le cadre du volet Redressement-Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale 2026-2027.*

ADOPTÉE.

8.5 *Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2026-03 modifiant le Règlement numéro 2015-05 concernant la construction des chemins publics ou privés*

_____ donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera adopté le *Règlement numéro 2026-03 modifiant le Règlement numéro 2015-05 concernant la construction des chemins publics ou privés*, et dépose également un exemplaire du projet de règlement.

8.6 *Avis de motion - Règlement numéro 2026-05 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s*

_____ donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera adopté le *Règlement numéro 2026-05 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s*.

8.7 *Présentation et dépôt du projet de règlement 2026-05 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s*

_____, ayant donné l'avis de motion, séance tenante, procède à la présentation du projet de règlement 2026-05 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s, le tout conformément aux dispositions de l'article 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1).

8.8 *Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2026-06 décrétant des dépenses et un emprunt de 788 341 \$ pour l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe-citerne*

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

_____ donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera adopté le *Règlement numéro 2026-06 décrétant des dépenses et un emprunt de 788 341 \$ pour l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe-citerne*, et dépose également un exemplaire du projet de règlement.

8.9 Demande de dérogation mineure : DM-2026-05 visant la construction d'une habitation sur le lot 6 477 251 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Becs-Scie Ouest

Considérant que la demande vise à augmenter la marge avant maximale du bâtiment principal à 186,50 mètres, représentant une dérogation de 36,50 mètres à la marge avant maximale de 150 mètres prescrite à la grille des spécifications de la zone Ru-16 du *Règlement de zonage numéro RU.02.2011* ;

Considérant que la demande respecte les orientations du plan d'urbanisme ;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur ;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

Considérant que la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ou de santé publique ;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement et au bien-être général ;

Considérant que la demande a un caractère mineur ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 12 février 2026 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2026-05 pour la propriété située sur le lot 6 477 251 du cadastre du Québec, afin d'augmenter la marge avant maximale du bâtiment principal à 186,50 mètres, représentant une dérogation de 36,50 mètres à la marge avant maximale de 150 mètres prescrite à la grille des spécifications de la zone Ru-16 du *Règlement de zonage numéro RU.02.2011*, et ce, sans condition.

ADOPTÉE.

8.10 Demande de dérogation mineure : DM-2026-06 visant la construction d'une habitation sur le lot 6 540 676 du cadastre du

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

Québec, en bordure du chemin du Solstice

Considérant que la demande vise la construction d'une habitation dont le point le plus haut dépasse le sommet de montagne de 0,81 mètres ;

Considérant que l'article 13.1.8 du *Règlement de zonage numéro RU.02.2011* stipule que le point le plus haut de la construction ne doit pas dépasser le point géodésique le plus élevé du sommet de la montagne délimité au *Règlement sur le plan d'urbanisme numéro RU.01.2011* ;

Considérant que la demande respecte les orientations du plan d'urbanisme ;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur ;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

Considérant que la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ou de santé publique ;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement et au bien-être général ;

Considérant que la demande a un caractère mineur ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 12 février 2026 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2026-06 visant à autoriser la construction d'une habitation dont le point le plus haut dépasse le point géodésique le plus élevé du sommet de montagne de 0,81 mètres, représentant une dérogation à l'article 13.1.8 du *Règlement de zonage numéro RU.02.2011*, et ce, sans condition.

ADOPTÉE.

8.11 *Dossier PIIA-2025-33: Projet de lotissement sur le lot 5 662 607 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du Lac-Robert*

Considérant que le projet vise la subdivision du lot 5 662 607, en bordure du chemin du Lac-Robert ;

Considérant que le projet vise la création de 7 lots résidentiels, un chemin et un parc, tel qu'illustré au plan préparé par EM Urbaniste-Conseil Inc. en date du 22 janvier 2026 ;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

Considérant que conformément au *Règlement numéro 2013-02 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux*, le requérant et la Municipalité devront conclure une entente relative aux travaux municipaux avant la délivrance du permis de lotissement ;

Considérant que le projet de lotissement est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro RU.06.2011* ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du *Règlement numéro RU.06.2011* ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

IL EST **PROPOSÉ** PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER le projet de lotissement sur le lot 5 662 607 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-33.

ADOPTÉE.

8.12 Dossier PIIA-2026-04 : Construction d'une habitation sur le lot 6 477 251 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Becs-Scie Ouest

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation sur le lot 6 477 251 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Becs-Scie Ouest ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro RU.06.2011* ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du *Règlement RU.06.2011* ;

Considérant la présence de milieux hydriques à proximité de la zone des travaux ;

Considérant la volonté du conseil municipal de s'assurer de la conformité des travaux ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 6 477 251 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2026-04, en imposant la condition suivante :

- Qu'une garantie financière de 5 000 \$ soit exigée pour assurer que l'exécution des travaux soit réalisée conformément aux plans approuvés.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

8.13 Dossier PIIA-2026-05 : Construction d'une habitation sur le lot 6 540 676 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du Solstice

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation sur le lot 6 540 676 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du Solstice ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro RU.06.2011 ;

Considérant que tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du *Règlement* numéro RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 6 540 676 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2026-05.

ADOPTÉE.

8.14 Dossier PIIA-2026-06: Modification au projet de construction d'une habitation sur le lot 3 207 641 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Versants

Considérant que le projet vise la modification du projet de construction d'une habitation sur le lot 3 207 641 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Versants ;

Considérant que le projet original a été approuvé par la résolution 2025-10-249 ;

Considérant que la modification au projet de construction est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du *Règlement* numéro RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER la modification au projet de construction d'une habitation sur le lot 3 207 641 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2026-06.

ADOPTÉE.

8.15 Remboursement de garantie financière : Dossier PIIA-2025-15

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

Considérant la résolution numéro 2025-05-107 visant à autoriser la construction d'une habitation sur le lot 6 630 697 du cadastre du Québec, conditionnellement au paiement d'une garantie financière de 9 450 \$;

Considérant que cette garantie financière est exigée pour assurer que l'exécution des travaux soit réalisée conformément aux plans approuvés ;

Considérant que les travaux de construction sont terminés et ont été réalisés conformément aux plans approuvés.

IL EST PROPOSÉ PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE REMBOURSER la garantie financière de 9 450 \$ à l'entreprise *Les habitations coloniales*.

ADOPTÉE.

8.16 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : Les habitations coloniales inc.

Considérant que le demandeur, monsieur Salvatore Losciuto, pour et au nom de l'entreprise *Les habitations coloniales inc.*, a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 6 721 774, 6 721 775 et 6 725 332 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par Stéphane Jeansonne, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 91988-A4rpl, minute 11 031, en date du 28 janvier 2026 ;

Considérant que l'opération cadastrale vise les lots 6 630 698 et 6 630 699 du cadastre du Québec ;

Considérant que, selon les termes de l'article 2.2.1 du *Règlement de lotissement numéro RU.03.2011*, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels ;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie du site situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du site inscrite au rôle d'évaluation municipale, majoré du facteur comparatif ;

Considérant que le lot 6 630 698 du cadastre du Québec représente une superficie totale de 821 103,80 mètres carrés et une valeur uniformisée au rôle d'évaluation de 411 066 \$;

Considérant que le lot 6 630 698 du cadastre du Québec est assujetti à l'entente de report numéro 2025-1001 ;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 41 106,60 _____ \$ ou à une superficie de 82 110,38 mètres carrés.

IL EST PROPOSÉ PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

D'AUTORISER la signature d'une entente entre la Municipalité de Mille-Isles et Salvatore Losciuto pour et nom de l'entreprise *Les habitations coloniales inc.* pour le report du paiement de la contribution pour fins de parc, terrains de jeux et espaces naturels pour les lots projetés 6 721 775 et 6 725 332 du cadastre du Québec.

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de monsieur Salvatore Losciuto, pour et au nom de l'entreprise *Les habitations coloniales inc.* et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 1 801,72 \$.

QUE cette contribution monétaire soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

8.17 *Adjudication de contrat - Fourniture de pierre concassée pour les chemins municipaux en 2026 (G202601-04)*

Considérant que la Municipalité désire adjuger un contrat relativement à la fourniture de pierre concassée ;

Considérant que conformément à l'article 14.3 du *Règlement numéro 2020-06 concernant la gestion contractuelle*, le contrat peut être conclu de gré à gré suite à une demande de prix auprès de minimalement trois (3) fournisseurs ;

Considérant que le directeur général adjoint a effectué une demande de prix auprès de trois (3) fournisseurs ;

Considérant le résultat de la demande de prix est le suivant :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
Uniroc Construction Inc.	41 204,17 \$
David Riddell Excavation/Transport	47 574,64 \$

Considérant la recommandation du directeur général adjoint ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de contracter avec le même fournisseur pour la fourniture et le transport de pierre concassée.

IL EST PROPOSÉ PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADJUGER le contrat à l'entreprise *David Riddell Excavation/Transport*, et ce, conformément au devis de demande de prix numéro G202601-04, au montant de 47 574,64 \$, taxes incluses.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-32000-621.

ADOPTÉE.

8.18 *Adjudication de contrat – Transport de pierre concassée pour les chemins municipaux en 2026 (G202601-05)*

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

Considérant que la Municipalité désire adjuger un contrat relativement au transport de pierre concassée ;

Considérant que conformément à l'article 14.3 du *Règlement numéro 2020-06 concernant la gestion contractuelle*, le contrat peut être conclu de gré à gré suite à une demande de prix auprès de minimalement trois (3) fournisseurs ;

Considérant que le directeur général adjoint a effectué une demande de prix auprès de trois (3) fournisseurs ;

Considérant le résultat de la demande de prix est le suivant :

Nom de l'entreprise	Montant (tonne-kilomètre)
Uniroc Construction Inc.	17,50 \$
David Riddell Excavation/Transport	De 2,11 \$ à 15,64 \$

Considérant la recommandation du directeur général adjoint ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de contracter avec le même fournisseur pour la fourniture et le transport de pierre concassée.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADJUGER le contrat à l'entreprise *David Riddell Excavation/Transport*, et ce, conformément au devis de demande de prix numéro G202601-05, aux montants inscrits à leur soumission datée du 16 février 2026.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-32000-621.

ADOPTÉE.

8.19 Adjudication de contrat - Services professionnels en architecture en vue de la construction d'une nouvelle caserne d'incendie

Considérant que l'addenda numéro 1 au bail pour la location d'un espace dans le poste de pompiers du secteur Bellefeuille de Saint-Jérôme se termine le 31 décembre 2027 ;

Considérant que la Ville de Saint-Jérôme a manifesté son intention de changer la vocation de ce bâtiment et ne renouvellera pas son contrat avec la Municipalité de Mille-Isles à la fin du bail ;

Considérant que le terrain situé au 400, chemin de Mille-Isles a été identifié pour la construction d'une éventuelle caserne ;

Considérant que l'est du territoire de Mille-Isles connaît un développement important depuis plusieurs années ;

Considérant que des services professionnels sont nécessaires pour le montage d'une demande d'aide financière au volet 2 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), la réalisation du concept de la caserne et d'une étude de faisabilité ;

Considérant que conformément à l'article 14.2 du *Règlement numéro 2020-06 concernant la gestion contractuelle*, le contrat peut être conclu

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

de gré à gré ;

Considérant que deux firmes ont été sollicités par la direction générale.

IL EST PROPOSÉ PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADJUGER le contrat à l'entreprise *DKA Architectes Inc.*, et ce, conformément à l'offre de services datée du 4 mars 2026, au montant maximal de 20 000,00 \$, excluant les taxes applicables.

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement (caserne de l'est) au code budgétaire 23-03000-727.

ADOPTÉE.

8.20 *Adjudication de contrat – Acquisition d'un camion incendie de type pompe-citerne*

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion incendie de type pompe-citerne pour le Service de sécurité incendie ;

Considérant le résultat de l'ouverture des soumissions du 23 février 2026 :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
Camions Carl Thibault Inc.	822 264,41 \$
Aréo-Feu Ltée	992 438,91 \$

Considérant la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie ;

Considérant que l'exécution du contrat est conditionnelle à l'approbation d'un règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipale et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADJUGER le contrat à l'entreprise *Camions Carl Thibault inc.*, et ce, conformément au devis d'appel d'offres public numéro SSI202601-06, au montant de 822 264,41 \$, taxes incluses.

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 23-32000-621.

ADOPTÉE.

8.21 *Prolongation de contrat – Déneigement et épandage d'abrasifs sur les chemins publics (TP202407-10)*

Considérant l'adjudication du contrat numéro TP202407-10 pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur les chemins publics à l'entreprise David Riddell Excavation/Transport ;

Considérant que le contrat prévoyait une option de prolongation du

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

contrat pour trois saisons supplémentaires, soient les saisons 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 ;

Considérant que la Municipalité est satisfaite du service offert par l'adjudicataire et qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de prolonger le contrat.

IL EST PROPOSÉ PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE PROLONGER le contrat de déneigement et d'épandage d'abrasifs avec David Riddell Excavation/Transport jusqu'à la fin de la saison de déneigement 2028-2029, et ce, conformément au devis d'appel d'offres public numéro TP202407-10, aux montants suivants :

- 11 370,00 \$ par kilomètre pour la saison 2026-2027 ;
- 11 825,00 \$ par kilomètre pour la saison 2027-2028 ;
- 11 825,00 \$ par kilomètre pour la saison 2028-2029.

DE SOULIGNER la grande qualité du service de déneigement mené par l'adjudicataire David Riddell Excavation/Transport.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-33000-443.

ADOPTÉE.

8.22 *Acceptation définitive des travaux d'installation de pierre concassée et d'asphaltage sur plusieurs chemins municipaux*

Considérant la résolution numéro 2024-08-152 visant à adjuger à l'entreprise Pavages Multipro inc. le contrat pour les travaux d'installation de pierre concassée et d'asphaltage sur plusieurs chemins municipaux, au montant de 783 484,26 \$, taxes incluses ;

Considérant la recommandation du directeur général et greffier-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ACCEPTER la réception définitive des travaux au contrat TP202406-09 et de libérer la retenue de garantie à l'entreprise Pavages Multipro inc. au montant de 76 487,12 \$, taxes incluses, tel que prévu au contrat intervenu avec l'entrepreneur.

ADOPTÉE.

8.23 *Autorisation de paiement des factures de Plomberie Danny Potvin*

Considérant les réparations effectuées sur l'aqueduc du lac Paul ;

Considérant les factures numéros 129922, 129943, 129954 et 129955 au montant total de 24 137,29 \$ taxes incluses.

IL EST PROPOSÉ PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

D'AUTORISER le paiement des factures numéros 129922, 129943, 129954 et 129955 au montant total de 24 137,29 \$ taxes incluses, à l'entreprise Plomberie Danny Potvin pour les travaux effectués entre le 10 et le 18 février 2026.

ADOPTÉE.

8.24 *Autorisation de signature d'un bail de location avec Conservation de la Nature Canada*

Considérant que Conservation de la Nature Canada (CNC) est un organisme privé à but non lucratif qui se consacre à la préservation de la biodiversité sur le territoire de la province de Québec par l'acquisition de terrains ainsi que par la protection de zones naturelles écologiquement importantes et de lieux d'une beauté spéciale ou représentant un intérêt éducatif ;

Considérant que CNC a réalisé l'acquisition d'une portion de la Réserve Scoute Tamaracouta pour notamment contribuer à la protection et à la mise en valeur des caractéristiques écologiques, fauniques, floristiques, géologiques, géomorphologiques et paysagères s'y trouvant pour le bénéfice des générations actuelles et futures ;

Considérant que la Municipalité souscrit aux objectifs de conservation, de protection et de mise en valeur de l'immeuble à des fins d'aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces au sens de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01) ;

Considérant que la Municipalité désire conclure un bail de location avec CNC pour un montant de 28 153,00 \$ dans le but de tenir des activités à des fins d'intérêt public effectuées dans le but d'améliorer la qualité de l'environnement et la biodiversité générale du site ;

Considérant que l'immeuble est directement voisin d'une propriété municipale accessible au public, et grevée d'une servitude de conservation.

IL EST PROPOSÉ PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer le bail de location avec Conservation de la Nature Canada.

ADOPTÉE.

8.25 *Travaux décrétés pour plusieurs chemins municipaux*

Considérant l'article 2 de la *Loi sur les travaux municipaux* (RLRQ, c. T-14) qui stipule qu'une municipalité peut procéder par résolution pour ordonner des travaux à l'égard desquels s'applique cet article, lorsqu'elle pourvoit dans celle-ci à l'affectation des sommes nécessaires au paiement du coût des travaux en utilisant une partie non autrement affectée de son fonds général ou une partie non autrement affectée de son fonds de roulement ;

Considérant que le budget pour l'exercice financier 2026 et le programme triennal d'immobilisations adopté le 10 décembre 2025

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

prévoit la réalisation de travaux municipaux ainsi que leur mode de financement.

IL EST PROPOSÉ PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE DÉCRÉTER les travaux de voirie suivants :

- Stabilisation de la Côte Saint-Joseph ;
- Réfection de la Montée de l'Église ;
- Travaux palliatifs d'amélioration du chemin Riddell ;
- Remplacement du ponceau numéro MI-PC-0002 sur le chemin du Lac-Hughes.

QUE le fonds général de la Municipalité soit utilisé pour financer la portion non subventionnée de ces travaux.

DE DÉCRÉTER les travaux de parcs suivants :

- Aménagement d'un stationnement et de sentiers sur les lots ;
- Aménagement d'une surface multisport et travaux d'amélioration du parc Hammond-Rodgers ;
- Aménagement paysager et amélioration intérieure au 1253, chemin de Mille-Isles.

QUE le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts soit utilisé pour financer la portion non subventionnée de ces travaux.

ADOPTÉE.

8.26 Intention d'établir des sous-catégories d'immeubles dans les catégories des immeubles non résidentiels et par secteurs

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), la Municipalité peut établir des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels pour les fins de la taxe foncière générale ;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), la Municipalité peut diviser son territoire en secteurs aux fins d'imposition de la taxe foncière générale ;

Considérant qu'un nouveau rôle sera déposé pour les années 2027-2028-2029 ;

Considérant que le conseil municipal souhaite évaluer ses diverses options pour ses modalités de taxation pour les années à venir, notamment la sous-catégorie des résidences de tourisme et des secteurs de chemins privés.

IL EST PROPOSÉ PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE le conseil municipal exprime son intention d'établir, conformément aux dispositions des articles 244.64.1 et suivantes, 244.64.8.1 et suivantes, et 244.64.10 et suivantes de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F2.1), des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non-résidentiels ainsi qu'une taxation distincte par secteur et de demander à l'évaluateur signataire de déposer un rôle préliminaire au plus tard le 15 septembre 2026.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

ADOPTÉE.

8.27 *Rapport 2025 du Service de sécurité incendie*

Considérant le rapport annuel 2025 déposé par le directeur du Service de sécurité incendie présentant l'état de la situation pour l'année 2025 relativement au plan de mise en œuvre de la Municipalité de Mille-Isles dans le cadre du Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil ;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du rapport.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE RECEVOIR le rapport annuel 2025 tel qu'il est présenté par le directeur du Service de sécurité incendie.

D'ACHEMINER ce rapport à la MRC d'Argenteuil et au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE.

8.28 *Renouvellement du mandat de deux membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)*

Considérant que le mandat de deux (2) membres du Comité consultatif d'urbanisme arrive à échéance ;

Considérant que ces membres ont exprimé leur intention de poursuivre leur implication au sein du CCU ;

Considérant que le conseil municipal estime que la composition actuelle du CCU permet d'atteindre les objectifs.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE RENOUVELLER les mandats de monsieur Jean-François Foucault et monsieur Laurent Thouin en tant que membres du Comité consultatif d'urbanisme, pour des mandats de deux (2) ans se terminant en mars 2028.

ADOPTÉE.

8.29 *Embauche au poste de pompier à temps partiel*

Considérant la nécessité d'avoir le personnel en nombre suffisant pour répondre adéquatement aux situations d'urgence ;

Considérant la recommandation 2026-176 déposée par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Daniel Maurice, par laquelle il recommande l'embauche de monsieur Anthony Desjardins .

IL EST **PROPOSÉ** PAR : _____

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

APPUYÉ PAR : _____
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ACCEPTER la recommandation 2026-176 et de procéder à l'embauche de monsieur Anthony Desjardins au poste de pompier à temps partiel, et ce, séance tenance.

QUE cette nomination soit assujettie d'une période probatoire de six (6) mois renouvelable si ladite période est insuffisante à l'évaluation du candidat.

ADOPTÉE.

8.30 *Fin de la période de probation de monsieur Daniel Maurice*

Considérant la résolution numéro 2025-04-092 confirmant la promotion anticipée de monsieur Daniel Maurice au poste de directeur du Service de sécurité incendie ;

Considérant que le contrat de travail de monsieur Maurice prévoit une période de probation de six (6) mois ;

Considérant que le conseil est satisfait du travail de monsieur Maurice ;

Considérant la recommandation du directeur général et greffier-trésorier d'approuver la fin de la probation de monsieur Maurice.

IL EST PROPOSÉ PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE METTRE FIN à la période de probation de monsieur Daniel Maurice à titre de directeur du Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE.

8.31 *Proclamation de la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2026*

Considérant que le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale ! » ;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2026

IL EST **PROPOSÉ** PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE la Municipalité de Mille-Isles proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale ! » ».

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes présentes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca.

10. Levée de la séance

À **19 h 54**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Gabriel Therrien
Directeur général et greffier-trésorier

Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Gabriel Therrien
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée